

LA FUSION

MIÈGE - VENTHÔNE - VEYRAS

Une commune en pleine santé en 2021

Un projet de fusion ne tombe pas du ciel. Dans le cas des communes de Miège, Venthône et Veyras, il est le fruit d'une longue réflexion et de travaux préparatoires conséquents. C'est grâce aux efforts fournis et aux projections effectuées que cette union volontaire a été décrétée comme étant non seulement réaliste, mais aussi nécessaire.

Car si seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

Financièrement parlant, cette fusion préservera la bonne santé financière qui prévaut actuellement. Grâce à elle, les doublons en termes d'investissements seront évités, dégageant ainsi des moyens accrus qui pourront se porter sur des projets prioritaires. La marge d'autofinancement à disposition, que très peu d'autres communes de même taille peuvent prétendre avoir, garantira à la commune de Noble-Contrée la qualité de vie à laquelle les citoyens sont habitués

et aspirent. Les projections permettent donc d'être sereins. De plus, si elle voit le jour, la commune de Noble-Contrée bénéficiera de la fiscalité la plus attractive du district, un atout certain pour l'accueil de nouveaux contribuables.

En termes d'aménagement du territoire, il s'agit principalement de relever les enjeux liés à l'application de la LAT. Une fusion pourrait en atténuer certains effets, car établir une stratégie de dimensionnement dans le cadre d'une commune fusionnée permet de rééquilibrer le bilan en proposant des déclassements ou des gels pour les terrains les moins propices à la construction. Une réflexion territoriale ne saurait toutefois se limiter à ce seul aspect. C'est pourquoi un projet global de territoire à l'horizon 2045 a été réalisé, dégageant des principes prioritaires qui devront être appliqués, avec ou sans fusion.

Les défis sont multiples, les opportunités bien réelles. Si une fusion n'est pas la solution à tous les problèmes, elle est en revanche un moyen supplémentaire que Miège, Venthône et Veyras peuvent se donner pour tenter de maîtriser au mieux leur avenir.

Les finances de la commune de Noble-Contrée seront saines

Quelle sera la situation financière de la commune fusionnée? Aura-t-elle toujours les moyens de ses ambitions? Pourra-t-elle garantir le même niveau de vie à ses citoyens?

Pour répondre à ces questions, les communes ont établi des plans financiers permettant de faire des projections de la situation pour les prochaines années. Ces planifications pluriannuelles ont montré que la fusion préservera la bonne santé financière qui prévaut actuellement. Grâce à elle également, les doublons en termes d'investissements seront évités, dégageant ainsi des moyens accrus qui pourront se porter sur des projets prioritaires, au bénéfice premier des citoyens.

La marge d'autofinancement sera bonne. Projetée avec prudence à CHF 3,5 millions, elle garantit de pouvoir subvenir aux besoins d'investissements futurs, des investissements par ailleurs en baisse graduelle entre 2017 et 2020. En conséquence, l'endettement net diminuera pour se porter à CHF 8 millions, voire même CHF 6 millions. Au seuil de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, la dette par habitant sera alors de CHF 1'330.-, ce qui représente un endettement faible selon les indicateurs de l'Etat. Cette situation découle principalement du fait que les gros investissements ont d'ores et déjà été opérés par les communes ces dernières années : agrandissement du centre scolaire et de l'UAPE à Miège, construction bien avancée de l'EMS à Venthône, réfection de la salle polyvalente à Veyras, pour ne citer qu'eux.

Enfin, la nouvelle commune bénéficiera encore d'une aide de départ de CHF 3,2 millions allouée par le canton.



Comptes de fonctionnement cumulés des 3 communes (moyenne 2009-2016)

15 mios.

Revenus de fonctionnement

10,7 mios.

Charges sans amortissements

3,2 mios.

Aide du canton à la fusion

Source : comptes communaux Miège, Venthône et Veyras

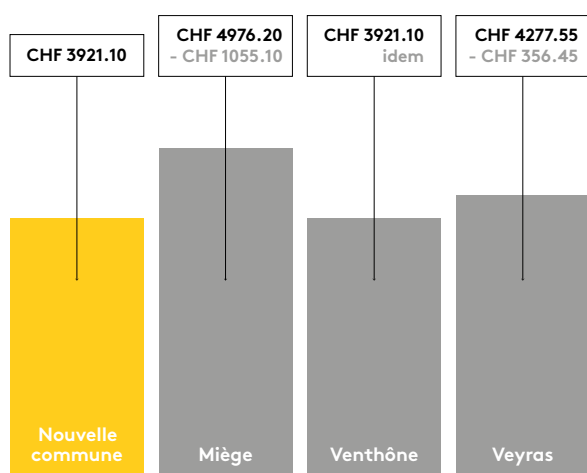
Une harmonisation fiscale basée sur la commune la plus avantageuse

Actuellement le coefficient d'imposition est de 1.25 à Miège, de 1.2 à Veyras et de 1.1 à Venthône, avec un taux d'indexation de 160% pour Venthône et Veyras et de 130% pour Miège. Les finances des trois communes étant saines, une harmonisation du coefficient d'imposition à 1.1 sur la commune la plus avantageuse est préconisée, avec un taux d'indexation de 160%. Cela signifie donc un statu quo pour Venthône et une baisse des impôts dans les deux autres communes. Grâce à cette harmonisation, la commune de Noble-Contrée sera fiscalement la plus attractive du district.

L'influence sur les rentrées fiscales sera relativement modérée avec une perte de CHF 987'845.- ce qui correspond à 6,6% de l'ensemble des revenus de fonctionnement. Cette diminution sera partiellement compensée par l'augmentation des recettes provenant de l'harmonisation des taxes, qui interviendra indépendamment de la fusion. La maîtrise des charges de fonctionnement sera également prépondérante pour maintenir l'équilibre.

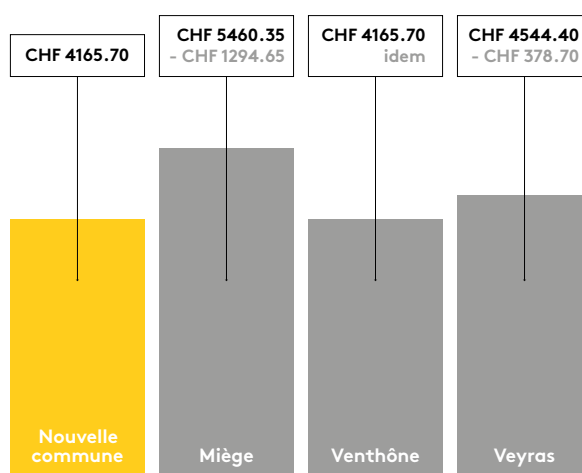
Impôts communaux pour un couple avec 2 enfants

Pour illustrer l'effet de l'harmonisation des taux d'imposition, nous présentons ci-dessous une simulation pour un couple avec 2 enfants ayant un revenu imposable de CHF 75'000.- et une fortune de CHF 100'000.-.



Impôts communaux pour une personne célibataire

Pour illustrer l'effet de l'harmonisation des taux d'imposition, nous présentons ci-dessous une simulation pour une personne célibataire avec un revenu imposable de CHF 60'000.- et une fortune de CHF 50'000.-.



Faites votre propre simulation

Chacun peut voir quelle serait la modification le concernant au moyen de la « calcullette d'impôts » du canton du Valais : www.la-fusion.ch/impots

Un développement territorial réfléchi et harmonieux

Pour répondre aux exigences d'application cantonale de la LAT et penser conjointement l'avenir de leur territoire, les communes de Miège, Venthône et Veyras ont mandaté le bureau AGORA-Plan pour la réalisation d'une étude.

Il en résulte un projet de territoire à l'horizon 2045 visant à assurer une cohérence territoriale, à favoriser les synergies et à orienter le développement de manière qualitative sur le long terme.

De manière générale, le constat est clair. Les trois communes présentent un territoire multifonctionnel, qui bénéficie d'une forte attractivité (situation géographique, proximité à la ville, vie sociale). En périphérie des centres villageois au tissu bâti compact, l'urbanisation colonise le vignoble. Pour préserver les atouts du territoire de Noble-Contrée et améliorer ses faiblesses, plusieurs principes clés ont été dégagés, notamment :

- Les paysages naturels et bâtis d'intérêt, le vignoble et les centres de village doivent être protégés et valorisés. Les limites de l'urbanisation et les césures paysagères à préserver sont clairement définies.
- Pour freiner l'étalement urbain, le dimensionnement de la zone à bâtir doit répondre aux besoins d'accueil définis par le canton.
- Le regroupement des activités artisanales sur Miège, des projets de commerces et des activités tertiaires sur Veyras ainsi que le développement d'un établissement médico-social sur Venthône sont des opportunités pour dynamiser l'emploi et lutter contre le phénomène de « cité dortoir ».
- La revalorisation des centres et l'amélioration de leur qualité de vie passe par l'apaisement du trafic à l'intérieur des villages.

Réserves en zones à bâtir

	Périmètre d'urbanisation	
	Besoins à 15 ans	Besoins de 15 à 30 ans
	Surplus à 2030 (ha)	Surplus à 2045 (ha)
Miège	2.8	-5.0
Venthône	8.1	1.2
Veyras	-3.6	-13.4
3 communes	7.3	-17.2

Les chiffres indiqués correspondent à une mise à jour du bilan cantonal (datant de février 2016) faite par le bureau AGORA-Plan en mai 2017. Cette mise à jour a permis de revoir les chiffres du canton à la baisse, en tenant compte des parcelles sur lesquelles des constructions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, de même que les parcelles sur lesquelles des autorisations sont en cours d'octroi ou ont été octroyées.

Une application de la LAT atténuée par une fusion et des possibilités de développement de nouvelles zones à bâtir

Fusion ou non, l'application de la LAT impliquera pour les trois communes d'assurer un développement du territoire mesuré et cohérent. Le processus d'application de la LAT pourrait toutefois être atténué si la commune de Noble-Contrée voit le jour. En effet, établir une stratégie de dimensionnement dans le cadre d'une commune fusionnée permet de rééquilibrer le bilan en proposant des déclassements ou des gels pour les terrains les moins propices à la construction, tout en maintenant la possibilités à terme d'ouvrir de nouvelles zones à bâtir.

A ce jour, une analyse de dimensionnement a permis de constater qu'à 15 ans, les capacités de zones à bâtir des communes de Miège et surtout de Venthône sont trop importantes par rapport aux besoins calculés. Celles de Veyras sont en revanche trop faibles. A 30 ans, seule la commune de Venthône reste légèrement surdimensionnée. Enfin, à l'horizon 2045, c'est un manque de quelque 17 hectares de zones à bâtir qui est estimé sur les trois communes réunies. Il y a donc lieu de résoudre ensemble la problématique du surplus en zone à bâtir à court terme et d'anticiper de manière coordonnée les mesures à entreprendre pour assurer une capacité d'accueil en nouveaux habitants suffisante à long terme.

Tenant compte de ce qui précède et pour répondre aux exigences de la LAT, la commune de Venthône a d'ores et déjà créé 2 zones réservées d'une superficie d'environ 6 hectares, renouvelables à 5 ans.

Un contrat pour définir le futur

Un contrat de fusion n'est pas obligatoire mais les trois communes souhaitent en établir un. Ce contrat se base sur les éléments figurant dans le rapport de fusion. Son objectif est de fixer la manière dont les communes veulent se lier. Il précise en particulier le mode d'organisation de la future entité, le nom et les armoiries, le calendrier de mise en œuvre de la fusion, le transfert des charges et des engagements, le régime transitoire, etc.

Le contrat de fusion visant à lier Miège, Venthône et Veyras sera élaboré si un « oui » sort des urnes le 10 juin 2018.

Cet important document sera ensuite lui aussi soumis au vote populaire, en principe en fin septembre 2018. Un éventuel refus des citoyens ne remettrait pas en cause la fusion elle-même.

Sur quoi vote-t-on le 10 juin 2018 ?

« Acceptez-vous la fusion des Communes municipales de Miège, Venthône et Veyras ? ».

C'est à cette question que nous devons répondre le 10 juin. Si une des trois communes refuse de s'unir à ses voisines, la fusion sera abandonnée.

Simultanément, les bourgeoisies devront également se prononcer sur leur propre union. La loi sur les communes prévoit en effet que, dans le cadre d'une fusion des communes, les assemblées bourgeoises statuent sur une éventuelle fusion des bourgeoisies (art. 139 al. 2 LCo). Afin de maintenir les identités villageoises, les autorités des communes et des bourgeoisies recommandent de voter « non » sur cet objet. Ainsi les citoyens de Miège, Venthône et Veyras, de même que leurs descendants, garderont leurs bourgeoisies.



La fusion vue par les écoliers

Sollicités pour illustrer leur vision de leurs communes respectives, les écoliers de 1H à 8H de Miège, Venthône et Veyras ont réalisé une exposition qui a été présentée en alternance dans les centres scolaires et qui accompagne les rencontres citoyennes. A la base de ce travail figure la volonté des Exécutifs d'avoir un autre regard sur l'existant d'un point de vue historique et patrimonial, mais aussi sur le futur. Le projet de fusion est donc également abordé dans le cadre de la démarche, sans que cela ait été un but en soi. Ainsi, « Miegeraven », « Vinimirato » ou encore « Miévenas » sont des noms évoqués pour appeler la nouvelle commune fusionnée. L'exposition présente également des dessins de nouveau drapeau. Colorées et très vivantes, toutes les propositions émises ont un soleil pour dénominateur commun.

Les élèves expliquent également avec une simplicité touchante pourquoi ils aiment vivre dans leur commune ou leur village.

Retrouvez les travaux des écoliers sur le site www.la-fusion.ch/ecoliers



Les armoiries

Qui dit nouvelle commune, dit nouvelles armoiries. La commission « identité » et le comité de pilotage de la fusion ont donc mandaté un atelier d'héraldique pour concevoir des armoiries suffisamment fortes et universelles afin de susciter l'adhésion.

Sur cette base, un héraldiste a élaboré plusieurs propositions, tenant compte des règles strictes à appliquer. Après réflexion, la commission et le Copil ont retenu la version ci-dessous. Celle-ci a été entérinée par les Exécutifs des trois communes. Des adaptations pourront encore être opérées, notamment concernant la taille du soleil. Ce blason finalisé fera par ailleurs partie du contrat de fusion.



Le mandat stipulait que ces nouvelles armoiries devaient intégrer :

un élément médiéval
trois raisins
le soleil du district de Sierre
les couleurs rouge et or (jaune)

De beaux projets en perspective

A trois, davantage de choses deviennent possibles. Du fait de la masse critique atteinte en cas de fusion et de la nouvelle structure communale qui sera mise en place, des projets générateurs d'une grande plus-value pourront être développés.

Ainsi, Venthône pourrait accueillir une **Maison de la sécurité** dans les futurs locaux de l'administration (ancien bâtiment de la Poste). Sous un même toit seraient réunis :

- > l'Etat-major de conduite régional (ECMR)
- > les locaux administratifs pour le service du feu
- > le chargé de sécurité de la future commune
- > une éventuelle police de proximité
- > des first responders pour un premier secours d'urgence

A Miège, c'est une **nurserie** pour les tout-petits de 4 à 18 mois qui pourrait voir le jour, afin de pallier le manque à ce niveau et de répondre ainsi à une forte attente de la population. La création d'une telle infrastructure nécessitera des locaux adaptés et du personnel spécifique. A noter que les crèches/UAPE existantes seront bien entendu maintenues. Une gestion coordonnée et uniformisée sera instaurée.

A Veyras, un projet visant l'implantation d'un centre commercial est en cours. La situation géographique centralisée de Veyras en ferait un emplacement privilégié pour également accueillir les futurs locaux de **l'administration communale**.

Le développement de **l'oénotourisme** couplé au développement d'une mobilité douce (location de vélos électriques) sont également envisagés.

Le regard de Jacques Melly



Le canton non seulement encourage les communes à fusionner mais il les soutient dans leurs démarches initiales et tout au long du processus par un accompagnement et des conseils. L'aide financière octroyée est à percevoir comme une incitation et un appui au démarrage de la nouvelle commune, afin qu'elle débute son activité sur des bases saines.

Je me réjouis de voir que les communes de Miège, Venthône et Veyras ont choisi d'unir leur destinée davantage encore que par le passé. Elles témoignent ainsi de leur volonté de mettre en commun, de valoriser et de développer toutes les synergies possibles, existantes mais aussi futures, afin de gagner en efficacité. Car c'est bien là le but d'une fusion : optimiser les prestations offertes aux citoyens, augmenter les possibilités d'investissements, acquérir davantage encore de compétences par une spécialisation des fonctions et des élus.

Il est également important de souligner qu'une fusion renforce l'autonomie de la nouvelle entité. Plus grande, elle peut peser d'un poids plus lourd au niveau de son district,

mais aussi du canton. Miège, Venthône et Veyras l'ont bien compris, en particulier dans la perspective de la création de l'agglo du Valais central.

Fusionner favorise également la mise en place d'une vision stratégique dans des domaines tels que le tourisme, plus particulièrement l'oénotourisme concernant la future commune de Noble-Contrée, le partage des ressources clés, la mobilité et l'économie, sans oublier l'aménagement du territoire. Une application coordonnée des opportunités offertes par la LAT débouchera inmanquablement sur un développement cohérent et harmonieux.

Les bénéfices à retirer d'une fusion sont donc nombreux pour les citoyennes et les citoyens concernés. Je souhaite donc un aboutissement heureux le 10 juin prochain à ce projet de fusion volontaire.

Jacques Melly
Président du Gouvernement



Salles combles à Miège et Venthône

Le 25 janvier dernier coïncidait avec la présentation du projet de fusion aux citoyennes et citoyens des trois communes. Un grand rendez-vous auquel vous avez répondu nombreux, la salle de gymnastique de Miège affichant complet. Le chef du service des affaires intérieures et communales Maurice Chevrier, ainsi que les présidents de Miège, Venthône et Veyras ont synthétisé les éléments principaux du rapport de fusion et répondu aux questions de l'assemblée. Orchestrée par la journaliste indépendante Yannick Barillon, cette rencontre a démontré l'intérêt porté par tous au projet de fusion.

Une deuxième rencontre, abordant plus spécifiquement les questions liées au territoire, a eu lieu le 21 février avec comme invités Nicolas Mettan, adjoint du chef du service du développement territorial, et Florence Rey, géographe et urbaniste qui a participé à l'élaboration du projet de territoire Vision 2045.

A vous la parole !

Une campagne d'information soutenue est menée jusqu'en juin. L'objectif est non seulement de vous présenter ce projet de fusion de manière claire et transparente, mais également de vous offrir un véritable espace de dialogue. Ainsi, d'ici à la votation du 10 juin, vous pourrez vous exprimer :

- > par le biais du forum mis en place sur le site www.la-fusion.ch
- > lors des rencontres citoyennes que nous vous proposons

Le site internet vous fournit toutes les informations utiles, ainsi que les liens vers le rapport de fusion et l'inscription à la newsletter. Le présent journal de la fusion, dont une édition est encore à paraître, vous permet de suivre l'évolution du projet. A noter que le rapport de fusion peut être obtenu en version imprimée auprès de votre guichet communal ou commandé par mail à votre commune de domicile.

Prochaines rencontres citoyennes

Afin de vous informer des tenants et aboutissants du projet de fusion et d'échanger sur ce sujet, nous vous invitons à venir nombreux aux deux prochaines rencontres citoyennes.

28.03.18 / 20h

Veyras, Salle de gym
sur le thème « Identité et organisation »

07.05.18 / 20h

Miège, Salle de gym
sur le thème « Finances et fiscalité »

Impressum

Conception graphique/mise en page : Boomerang Marketing SA, Sierre

Conception/rédaction des textes : agence dialog, Sion

Photos : Lindaphoto.ch

Michel Zobrist

Impression : Imprimerie Schoechli, Sierre

Ce journal est l'organe d'information officiel des communes de Miège, Venthône et Veyras concernant le projet de fusion. Distribution tous ménages dans les 3 communes.